



TRANSPORTS



Depuis le 1er septembre, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo reprend la compétence transports collectifs routiers sur son territoire

Après le retrait des régions Bretagne et Pays de la Loire du Syndicat Mixte des Transports « Lila Presqu'île » et sa dissolution, CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo reprend entièrement la gestion des transports collectifs routiers sur son territoire. Depuis le 1er septembre 2024, Lila Presqu'île intègre donc totalement l'Agglo.

Publié le 04 septembre 2024

Depuis 2003, les transports publics collectifs urbains et périurbains, y compris les transports scolaires et à la demande sont gérés par le Syndicat Mixte des Transports collectifs Routiers de la Presqu'île de Guérande – Lila Presqu'île (le SMT). Cette compétence s'étend sur le périmètre de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo et à destination ou en provenance des communes limitrophes de Saint-Nazaire Agglo et de la Roche Bernard. Le SMT Lila Presqu'île était géré par CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo avec les départements du Morbihan et de la Loire-Atlantique jusqu'en 2017, année au cours de laquelle les régions Bretagne et Pays de la Loire ont pris le relais des départements, la compétence Transports leur ayant été transférée par la Loi « NOTRe ».

Depuis le 1^{er} septembre 2024, les 2 régions ont décidé de se retirer du SMT, ce qui a entraîné sa dissolution et c'est donc CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo qui reprend seule la compétence transports collectifs routiers sur son territoire à compter de cette date. Les conditions de dissolution et les nouvelles règles d'organisation ont été approuvées par les élus de l'Agglo au conseil communautaire du 20 juin dernier. Celles-ci sont répertoriées dans 2 conventions avec la Région Bretagne et avec la Région Pays de la Loire.

En intégrant cette nouvelle compétence « Transports-Mobilité », l'Agglo œuvre pour que cette modification soit la plus transparente possible pour l'utilisateur. Une nouvelle « direction des mobilités » a été créée intégrant notamment les agents travaillant jusqu'alors au sein du SMT. Plusieurs priorités lui ont été fixées :

- ▶ **Faciliter la continuité des trajets**
- ▶ **Assurer un réseau accessible à tous**
- ▶ **Assurer une intermodalité avec les modes de déplacements présents dans l'agglo**
- ▶ **Proposer une offre de mobilité de qualité qui répond aux besoins des usagers**
- ▶ **proposer un service unique en termes de dénomination, de tarification et de services aux usagers**
- ▶ **participer à la transition énergétique par l'offre de service proposée**

L'Agglo veillera, comme elle l'a toujours fait, à la qualité de service, à l'information et à la sécurité des usagers et à compter de septembre 2025, le réseau de bus sera géré en Délégation de Service Public (DSP), c'est-à-dire qu'un prestataire spécialisé sera en charge de mettre en œuvre le service, comme c'est déjà le cas pour l'eau potable ou les piscines par exemple, supervisé par la direction des mobilités. Débutera alors une nouvelle ère pour le réseau de transports en commun routiers de l'Agglo, qui devrait être optimisé.



CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllles
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**